

COMMUNE D'ETRÆUNGT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2021

Le Conseil Municipal d'Étroeungt s'est réuni à la Mairie d'Étroeungt pour la séance du lundi 15 novembre 2021 à 20 H 00, sur convocation en date du 09 novembre 2021, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Ajointe, José **PRISSETTE**, Adjoint, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, Frédéric **EVARD**, Laëtitia **PAINCHART**, François **DESENCLOS**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Alexandra **GÜLER**, Aurélie **GARIN**, et Sophie **MONGÉ** Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Guillaume **SOUDRY** donne procuration à Alexis **DE KERLE**
Nathalie **MILAN**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme NOULÉ Magali

Ordre du jour :

- Loyer annuel du gîte rural
- Forfait pour les fournitures scolaires à l'école publique
- Forfait annuel pour les élèves de LAROUILLIES
- Demande de subventions exceptionnelles
- Compte-rendu de l'exercice de mise en sécurité à l'école publique
- Contrat annuel avec la SACEM
- Questions diverses

LOYER ANNUEL DU GITE RURAL

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur le montant du loyer appliqué à l'AGGE (Association pour la gestion du gîte d'ETRÆUNGT) en ce qui concerne le gîte de groupe « le Moulin ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le loyer annuel du gîte pour l'année 2022 correspondant à la somme équivalente à 5 week-ends complets. Ce loyer s'élèvera donc à la somme annuelle de **3.200 €** pour 2022 (soit 5 fois 640 €).

FORFAIT POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES A L'ECOLE PUBLIQUE

Pour l'année scolaire 2020/2021, le forfait annuel par élève de l'école publique pour les fournitures scolaires était de 60.50€, l'excédent est de 3 463.99€.

Pour l'année scolaire 2021/2022, cela concerne 111 élèves pour un montant total de 6 715.50€ attribué aux fournitures scolaires des enfants de notre école publique plus l'excédent de 3 463.99€.

Le Conseil demande plus de précisions et reporte le vote à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

FORFAIT ANNUEL POUR LES ELEVES DE LAROUILLIES

Dans le cadre de la convention qui lie la commune d'ETRÆUNGT à la Commune de LAROUILLIES, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer le forfait par élève payé par la Commune de LAROUILLIES pour ses enfants scolarisés dans le public à ETRÆUNGT, année scolaire 2021/2022. Le Conseil Municipal décide (par 13 pour, 1 contre) de fixer à 310€ le forfait annuel par élève réclamé à

la Commune de LAROUILLIES. Cela concerne 8 élèves.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Suite à la demande de l'A.S.E. (Foot) sur présentation d'un bilan financier, après débat, le Conseil Municipal décide (par 7 pour, 7 abstentions), la voix du Maire étant prépondérante, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'Association Sportive d'ETROEUNGT pour le fonctionnement de son école de foot.

Au vu de leur bonne gestion, la société de musique ne demande pas de subvention exceptionnelle cette année.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE MISE EN SÛRETE A L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de l'exercice de mise en sûreté à l'école publique. La mise en situation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et selon le protocole prescrit. Aucune remarque importante n'a été signalée.

CONTRAT ANNUEL AVEC LA SACEM

Monsieur le Maire signale que désormais il est nécessaire de faire une déclaration préalable de séance à la SACEM pour toute manifestation organisée par la commune (ducasse, vœux, carnaval, 14 juillet ...). Afin d'éviter le nombre de déclarations et de réduire les coûts, Monsieur le Maire propose de souscrire un forfait annuel illimité proposé par la SACEM d'un montant de 291.00€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- L'ouverture d'un compte Trésor Public est nécessaire pour la mise en place d'un TPE (Terminal Paiement Electronique) permettant l'encaissement par carte bancaire pour l'achat de tickets de cantine, de garderie, de l'étude surveillée et des photocopies.

La régie 54 est donc modifiée en ce sens et permettra donc les paiements en espèces, chèques et carte bancaire.

- L'aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour la réfection des voies communales a été accordée pour un montant de 49 402.00€.

- Le Fonds de concours du SEAA (Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes) a été accordé pour un montant de 7 063.53€ pour la rénovation de l'éclairage public, la rénovation de l'éclairage des cadrans de l'église et le remplacement des menuiseries de la Mairie.

- Pour le mois d'octobre (13 jours), 783 repas ont été servis à la cantine scolaire soit en moyenne 60 repas par jour.

- Une réunion publique pour la présentation du dispositif « participation citoyenne » aura lieu le mardi 7 décembre 2021 à 19H30 à la salle des fêtes.

- Une enquête publique sur l'impact environnemental du contournement d'Avesnes se déroulera se déroulera le 1^{er} décembre 2021 au 6 janvier 2022 avec une permanence le mardi 28 décembre 2021 de 17H00 à 20H00 à la Mairie d'Etroeungt.

- Une enquête publique sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2022.

- Le recensement de la population d'Etroeungt se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.